

**Le Comité syndical de la Base de Loisirs du Val de Seine, dûment convoqué, s'est réuni
le lundi 4 avril 2022, à 9h00, sous la présidence de Jean-François RAYNAL,
Président du Syndicat mixte.**

Jean-François RAYNAL	: Présent
Suzanne JAUNET	: Présente
Vincent POIRET	: Présent
Victor RODRIGUES	: Présent
Fabienne DEVEZE	: Présente
Cécile ZAMMIT-POPESCU	: Présente
Marc HERZ	: Présent
Fabien AUFRECHTER	: Présent
Josiane SIMON	: Excusée, avec pouvoir à M. POIRET
Gaëlle PELATAN	: Excusée, avec pouvoir à M. RAYNAL
Jean-Philippe LUCE	: Absent
Dieynaba DIOP	: Absente

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Le procès-verbal de la réunion de Comité du 14 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS :

Le Président apporte à l'Assemblée des informations concernant :

- Les championnats de France de Cross des 12 et 13 mars ;
- L'attribution de subventions régionales (étude hébergement, développement de l'équithérapie, aménagement des parcours d'athlétisme) pour un montant total TTC de 97.000 euros ;
- Les exactions commises dans la nuit du 28 mars et leurs conséquences.

ADMINISTRATION GENERALE :

Convention avec le SNCT (Ski Nautique Club de Triel) :

Le Ski Nautique Club de Triel (SNCT) s'est rapproché du Syndicat en vue d'installer ses activités sur le site de l'Île de Loisirs, précisément en rive nord de l'étang de la Grosse Pierre. Cette implantation se ferait dans le cadre d'une autorisation d'occupation du Domaine public, contre redevance.

Il est proposé de signer une convention-test avec cette association sportive jusqu'au 31 décembre 2022 avec, à l'issue et selon le bilan de l'expérience, la possibilité de passer une convention pluriannuelle renouvelable.

Le Comité syndical, à l'unanimité:

- Après en avoir débattu lors du Comité syndical du 14 février 2022 et décidé de reporter sa décision à ce jour, 4 avril 2022 ;
- Considérant les nuisances potentielles d'une telle activité, tant pour les riverains que pour l'environnement et la faune locale ;
- Après en avoir de nouveau largement débattu ;
- **Décide, à l'unanimité, de s'opposer à l'accueil du SNCT.**
- **Charge le Président d'en informer les dirigeants de cette association sportive.**

Compte de gestion exercice 2021 :

Un compte-rendu des opérations de contrôle ordonnateur-comptable a été établi pour l'exercice 2021, afin de permettre l'approbation des comptes.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Arrête le compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2021, conforme au compte administratif.

Pièce jointe : Certificat de fin de gestion – Exercice 2021. 2 pages.

Compte administratif 2021 et affectation du résultat de Fonctionnement :

Le certificat de fin de gestion de l'exercice 2021, établi entre l'ordonnateur et le comptable, permet au Comité syndical de procéder à l'arrêt du compte administratif pour l'exercice 2021, qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes nettes	2 353 638.13 €
Dépenses nettes	2 157 240.00 €
Résultat net au 31 décembre 2021	196 398.13 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2020	-115 201.10 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2021	81 197.03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes nettes	3 245 331.16 €
Dépenses nettes	2 898 740.06 €
Résultat net au 31 décembre 2021	346 591.10 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2020	196 398.13 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2021	542 989.23 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Sous la présidence de Suzanne JAUNET, 1^{ère} Vice-présidente (le président ayant quitté l'assemblée au moment du vote) :

- Arrête le compte administratif pour l'exercice 2021.
- Constatant un excédent de **81.197,03 euros** en section de Fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat à la section de Fonctionnement du budget 2022, pour un montant de **81.197,03 €**.

Pièce jointe : Compte administratif 2021.

Budget Primitif 2022 :

Suite au débat d'orientation budgétaire du 14 février 2022, le président propose à l'Assemblée de voter le Budget Primitif de 2022, qui se résume comme suit (le document budgétaire complet est joint en annexe) :

BP 2022	FONCTIONNEMENT (avec l'excédent reporté 2021)	INVESTISSEMENT (avec les restes à réaliser 2021)	TOTAL
RECETTES	2 198 432.13 €	1 817 185.47 €	4 015 617.60 €
DEPENSES	2 198 432.13 €	1 817 185.47 €	4 015 617.60 €
SOLDE	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le Budget Primitif 2022.**

Pièce jointe : BP 2022 - Document budgétaire complet.

Participations des collectivités - Exercice 2022 :

La participation des collectivités était, historiquement, répartie à parité entre le Conseil départemental des Yvelines et les quatre communes membres du Syndicat : Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Triel-sur-Seine et Les Mureaux. La participation des communes était calculée au prorata du nombre de leurs habitants. Les derniers chiffres connus (2016) des populations légales (source INSEE) sont les suivants:

Verneuil-sur-Seine :	15.913 habitants
Vernouillet :	10.014 hbts
Triel-sur-Seine :	11.834 hbts
Les Mureaux :	32.575 hbts

Conformément au débat d'orientation budgétaire tenu en séance du 14 février 2022, la participation du Conseil départemental et celle des communes sont reconduites, au Budget Primitif de 2022, à 240.000 euros au total.

Les communes de Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Triel-sur-Seine, précédemment membres de la CA2RS (Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine), ont, depuis le 1^{er} janvier 2016, intégré la CU-GPSO (Communauté Urbaine-Grand Paris Seine et Oise).

La commune des Mureaux, bien que membre de la CU-GPSO, a conservé sa compétence sur la Base de Loisirs et demeure, pour l'instant, destinataire du titre de recettes relatif à sa participation propre.

Les participations des collectivités pour 2022 se résument donc comme suit :

Département des Yvelines :	120.000 €
CU-GPSO :	64.424 €
Commune des Mureaux :	55.576 €
<u>Total :</u>	240.000 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire approuvé en séance du 14 février 2022 ;

- Vu la proposition du Président ;
- **Vote la participation des collectivités, au Budget Primitif de 2022, pour 240.000 euros au total, selon la répartition ci-dessus.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

Le Président du Syndicat mixte



**Jean-François RAYNAL
Conseiller départemental des Yvelines
Canton de Verneuil-sur-Seine**



Nombre de pages :

4

Diffusion :

Les membres du Comité syndical.